

Pérennité des ouvrages hydrauliques : Mise en place de Services Communaux de l'Eau et de l'Assainissement en zones rurales

L'exemple de la commune de Sadabe

Problématique

Le maintien en fonction des ouvrages hydrauliques – en particulier en zones rurales isolées - dépend des bonnes pratiques des usagers, de leurs capacités et volontés à en prendre soin et à mettre en place de procédures d'entretien régulier. Ceci implique une mobilisation de leur part et quelques compétences techniques et organisationnelles.

La formation de comités de gestion de l'eau est un premier levier d'action pour fédérer et structurer les initiatives. Mais sur le long terme, il apparaît indispensable que ces comités puissent se référer à des instances plus en capacités d'identifier et de résoudre des problèmes, soit complexes techniquement, soit pour lesquels des solutions ne sont pas disponibles localement (accès aux pièces détachées par exemple). Une entité externe a également l'avantage d'apporter une approche neutre et non partisane pour gérer d'éventuels conflits d'usage (inévitables quand il s'agit de gestion de cotisations pour financer les maintenances). Par ailleurs, la motivation des comités-eau doit être stimulée par des visites régulières pour rappeler l'importance de vérifier de manière préventive le bon état des infrastructures. Un appui est nécessaire à la planification de diagnostics permettant d'anticiper les risques de pannes.

En l'occurrence dans le contexte de Madagascar où les entités administratives se découpent en 22 régions¹, puis districts, communes² qui regroupent les fokontanys puis villages, le code de l'Eau Malgache stipule que :

- L'approvisionnement en eau potable est un service public communal,
- Les communes sont maîtres d'ouvrage des systèmes d'approvisionnement en eau potable par délégation du Ministère de l'Eau,
- L'eau est payante et les tarifs appliqués doivent d'une part tenir compte des capacités de paiement des usagers, d'autre part permettre le recouvrement complet des coûts d'exploitation (que ce soit pour les points d'eau collectifs ou les branchements individuels),
- L'exploitation peut être effectuée en régie directe ou déléguée à des gestionnaires par des contrats de gérance, d'affermage ou de concession.

Inter Aide a donc initié la mise en place de **services communaux de l'eau et de l'assainissement**(SCEA) en lien avec les maires et leur équipes communales, notamment en identifiant et formant des agents techniques – **Agents Communaux de l'Eau et de l'Assainissement** – ACEA, ayant pour rôle de superviser et appuyer les différents comités constitutifs des villages d'une commune. Ce renforcement des capacités des Mairies s'avère d'autant plus important dans les villages en zones rurales isolées où Inter Aide intervient car la densité de points d'eau est réduite, les familles disposent de peu de moyens et il n'y a pas ou peu d'acteurs privés pouvant prendre en charge la gestion des ouvrages.

La commune de **Sadabe** a ainsi été une commune pilote où cette approche de service communal a été initiée depuis 2011³. Le document suivant permet de dresser un bilan d'étape.



¹ Les DREAH (Directions Régionales de l'Eau, de l'Assainissement et de l'hygiène) sont les représentants au niveau régional du Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène.

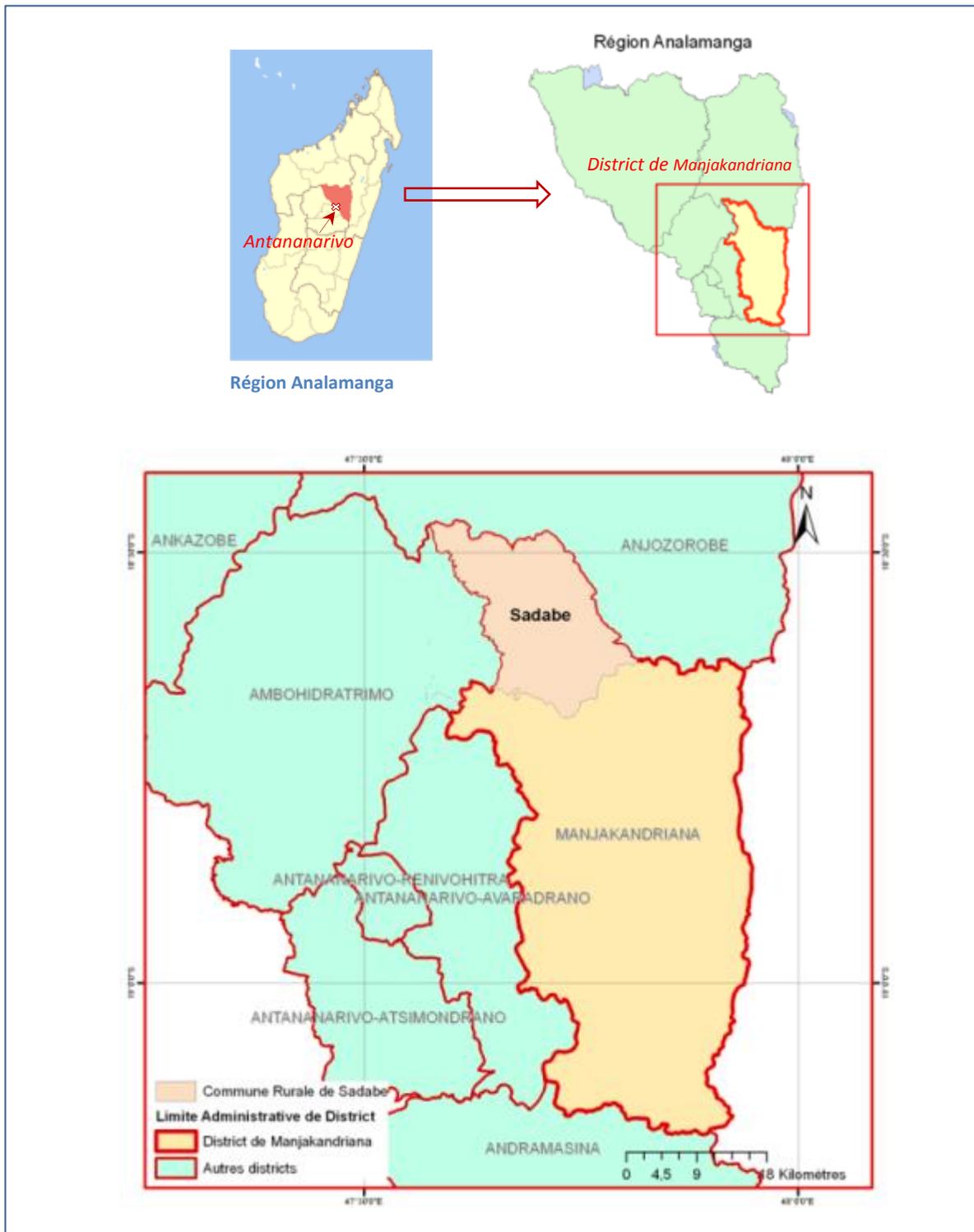
Voir également fiche http://www.interaide.org/pratiques/sites/default/files/1_doc_descriptif_de_la_dir_eau_ver_3.pdf

² Les communes rurales ont des populations pouvant varier de 1 000 à 60 000 habitants

³ Inter Aide intervient à Madagascar depuis 1994 (à l'époque dans la zone de Manakara) et est aujourd'hui présente aussi dans les zones de Vavatenina-Fénéry et Farafangana, voir plus de détails dans le blog suivant <http://www.interaide.org/watsan/mada/>

Contexte

Sadabe est une ville et une commune rurale du district de Manjakandriana, région Analamanga (dont Antananarivo, qui se trouve à une soixantaine de kilomètres, est le chef-lieu de région). La commune regroupe environ 18 000 habitants sur 24 Fokontany (recensement de 2008) et couvre une superficie estimée à 231 km². Les fokontany les plus éloignées du chef de lieu de commune - Sadabe - sont à près de 30 km. La densité de population est de 78 habitants au km² mais concentrée près de l'axe routier principal et près du chef-lieu. La ville même de Sadabe compte environ 1 660 habitants.



La commune de Sadabe présente un paysage de plateaux et de collines dont les altitudes peuvent atteindre plus de 1600 m (Hautes Terres). Elles sont séparées par un réseau de vallées peu profondes et parfois marécageuses.

Les sols sont caractérisés par une faible couverture végétale et constitués de savanes herbeuses à quelques forêts d'eucalyptus et pins (la région de Sadabe est un centre de production de charbon pour Antananarivo). Les cultures occupent également une partie notable de la superficie, notamment dans les parties amont des vallées occupées principalement pour la riziculture.



Lavaka (source wikipedia)

Sur les flancs de la plupart des collines apparaissent les [lavaka](#) profondes ravines aux parois abruptes taillées dans un sous-sol par des eaux souterraines torrentielles, après de fortes précipitations- dont la formation est accentuée par la déforestation et la pratique des feux de brousses.

Le climat est de type « tropical d'altitude » caractérisé par une saison chaude et pluvieuse s'étalant de novembre à avril et par une saison fraîche relativement sèche tout le reste de l'année. La moyenne des précipitations annuelles est supérieure à 1 100 mm.

Lors de la réalisation du Schéma Directeur en eau potable achevé fin 2010 (voir paragraphe **Historique**) les informations récoltées indiquaient que 55% de la population de la commune avaient accès à l'eau : quelques puits privés et surtout 27 réseaux d'adduction majoritairement liés à des constructions réalisées avec l'appui d'ONG desservent 51 villages/hameaux sur 19 fokontany, soit environ 10 000 bénéficiaires. *Une très faible proportion de communes est desservie par la Jirama (service d'état d'eau et d'électricité).*

Mais les 3/4 de ces réseaux ont plus de 20 ans et nécessitent des réhabilitations, l'état d'usure impactant parfois le débit et la quantité d'eau disponible (dans la moitié des cas).

Pour ce qui concerne l'assainissement, 8 Fokontany sur 18 n'avaient pas en 2010 de taux de couverture en latrines supérieurs à 50%.

Historique

Une première étude prospective menée par Inter Aide en janvier 2009 dans la zone nord-ouest du district de Manjakandriana afin d'évaluer les besoins en Eau et Assainissement, a conduit au déroulement de diagnostics techniques et sur les modalités de gestion des systèmes gravitaires en partenariat avec l'ONG malgache [Fikrifama](#), puis à une étude proposant des solutions techniques et d'organisation du service de l'eau⁴. C'est dans ce cadre que la commune de Sadabe a sollicité une intervention d'Inter Aide.

Une première phase d'accompagnement a donc été en 2010 la définition d'un **schéma directeur de l'eau - SDE**, méthodologie tout à fait novatrice à Madagascar⁵, visant à mobiliser progressivement les acteurs territoriaux autour des responsabilités de maîtrise d'ouvrage que leur confère le code de l'eau Malgache. Grâce à des enquêtes réalisées conjointement avec ces acteurs locaux, à des points d'étapes pour structurer un travail continu de bilan et de projection, ce SDE a permis :

- de **dresser une situation claire et exhaustive des besoins en eau et de la situation vis-à-vis de l'assainissement** :
 - quels sont les points d'eau existants et où se situent-ils, qui en bénéficie, quel est leur état de fonctionnement, quels sont les travaux de réhabilitation à envisager...
 - quelle est la couverture en latrines dans chaque village, quel en est le statut physique, quel est le niveau d'adoption de la pratique par les villageois...
- d'établir un **plan d'action pour 5 ans** (jusqu'en 2015 donc) où ont été définis la nature et le coût des travaux, les priorités en termes de constructions, de réhabilitations mais aussi de chantiers d'activités quant à la gestion communale.
- De poser les premières modalités de fonctionnement d'une structure en charge des affaires de l'eau.

La mobilisation et la prise de conscience de la Commune, des représentants des Fokontany et des usagers quant aux impératifs de gestion durable, ont permis d'enclencher des phases de mise en œuvre dès 2011.

Cette démarche pilote d'appui à la maîtrise d'ouvrage communale est soutenue par la Direction Interrégionale de l'Eau car elle pourrait s'avérer exemplaire pour de nombreuses communes rurales comparables.

La première année d'appui (période 2011-2012) a permis la structuration du service de l'eau communal, et se poursuit jusqu'à aujourd'hui pour franchir des étapes progressives dans l'autonomisation du SCEA : professionnalisation du technicien, autonomie financière du service (recettes et dépenses), établissement de réglementations de l'eau et de l'assainissement, pérennité de la structure en charge et de ses capacités à suivre la situation des villages concernant l'eau et de l'assainissement...

Ces programmes d'appui à la maîtrise d'ouvrage communale se sont accompagnés de campagnes de construction/réhabilitation d'ouvrages d'adduction en eau potable (une dizaine d'ouvrages réalisés sur la commune de Sadabe plus une dizaine d'autres ouvrages sur les communes avoisinantes et environ 15 ouvrages réhabilités), de formation de comités-eau et de promotion à la construction de latrines (environ 550 latrines aux normes sur Sadabe et 700 au total incluant les communes avoisinantes).

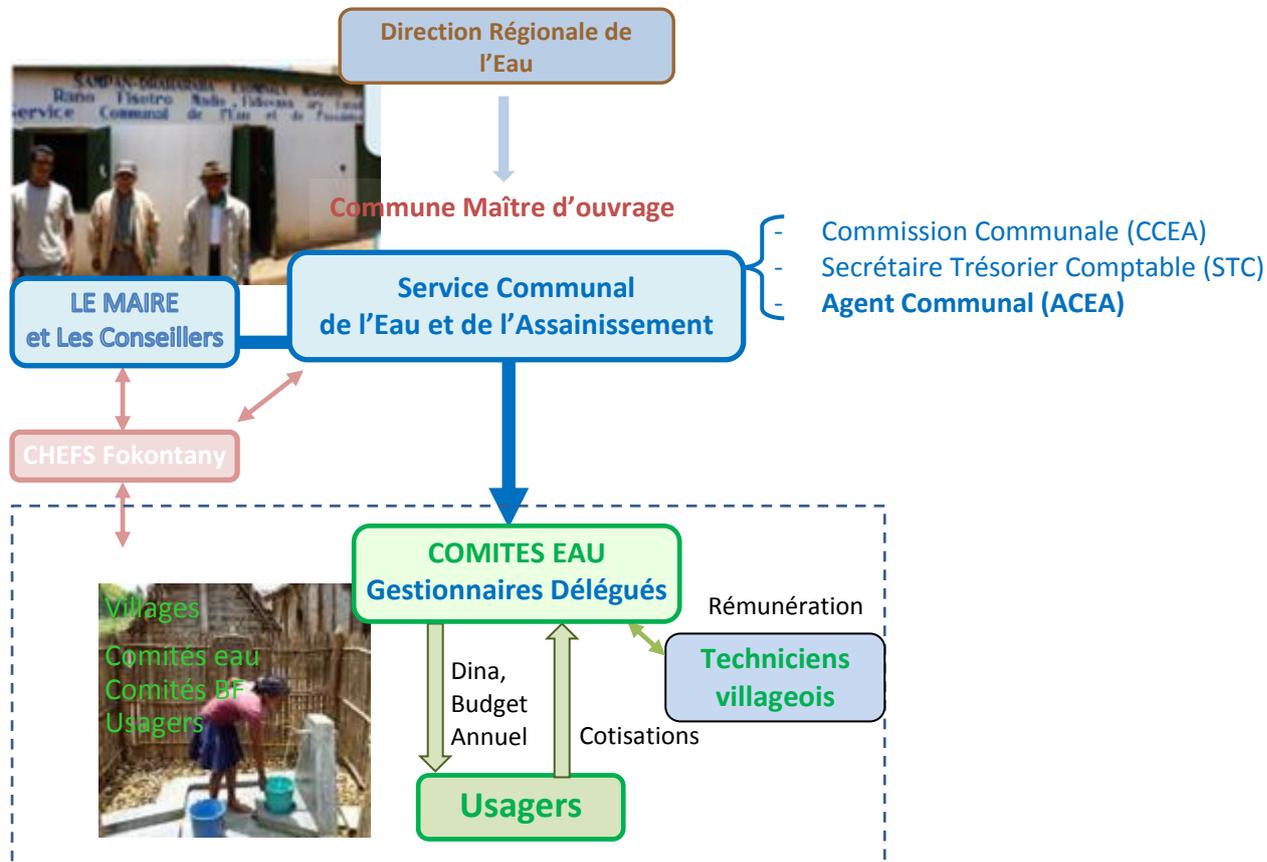
⁴ Etude de faisabilité pour un projet de Réhabilitation des ouvrages hydrauliques et de réorganisation du service de l'eau dans des communes rurales (districts de Manjakandriana et Anjozorobe/juin 2009/Jocelyne Durany

⁵ Cette approche d'Inter Aide et l'outil Schéma directeur ont évolué à ce jour vers un Plan Communal de l'Eau et de l'Assainissement – PCDEA – www.interaide.org/watsan/mada/?p=36 (exemples des programmes à Vavatenina).

Descriptif du SCEA de Sadabe

Organisation et rôles de chacun

Le Service Communal de l'Eau et de l'Assainissement est l'équipe administrative et technique en charge de définir et de faire appliquer la politique de l'Eau et de l'Assainissement pour la Commune⁶. Le SCEA est composé de l'ACEA et de la CCEA. Ils chapotent les 36 Comités Eau existants à l'heure actuelle pour la gestion des ouvrages d'adduction gravitaire en eau potable (soit 39 systèmes).



C'est un service autonome et permanent de la Mairie qui dispose de son propre compte bancaire où sont mutualisées les cotisations des usagers.

Le bureau communal de l'eau est situé à côté de la Mairie. Une permanence est assurée tous les lundis de 8h à 11h.

Les membres du SCEA ont la responsabilité de :

- superviser et appuyer la gestion des infrastructures par les comités eau,
- établir les réglementations du secteur de l'eau et de l'assainissement pour la commune,
- prendre les orientations en termes d'aménagement de nouvelles infrastructures ou de réhabilitations (plan d'action des schémas directeurs),
- gérer les budgets et les cotisations des usagers servant à financer l'exploitation et la maintenance des ouvrages,
- faire le lien avec la DIR Eau pour l'application des orientations et réglementations régionales et nationales et lui transmettre toutes les informations dont elle doit être en possession (recensement des ouvrages par exemple).

L'Agent Communal de l'Eau et de l'Assainissement - ACEA est l'agent technique relais entre les usagers, les comités eau, les réparateurs ou techniciens villageois et la CCEA. Il visite les ouvrages, suit les comités et les conseille dans leur travail de gestion et de planification budgétaire.

La Commission Communale de l'Eau et de l'Assainissement - CCEA est l'organe directeur du SCEA. Elle est composée de 9 personnes dont 3 représentants de la commune (le Maire qui est le président de la CCEA, le Secrétaire Trésorier Comptable, le Secrétaire Général), un représentant des conseillers communaux et 5 membres des comités-eau qui représentent l'ensemble des comités et des usagers.

⁶Voir également la fiche descriptive des SCEA qu'Inter Aide promeut dans ses zones d'intervention à Madagascar
http://www.interaide.org/pratiques/sites/default/files/presentation_scea_madagascar_avril_2015.pdf

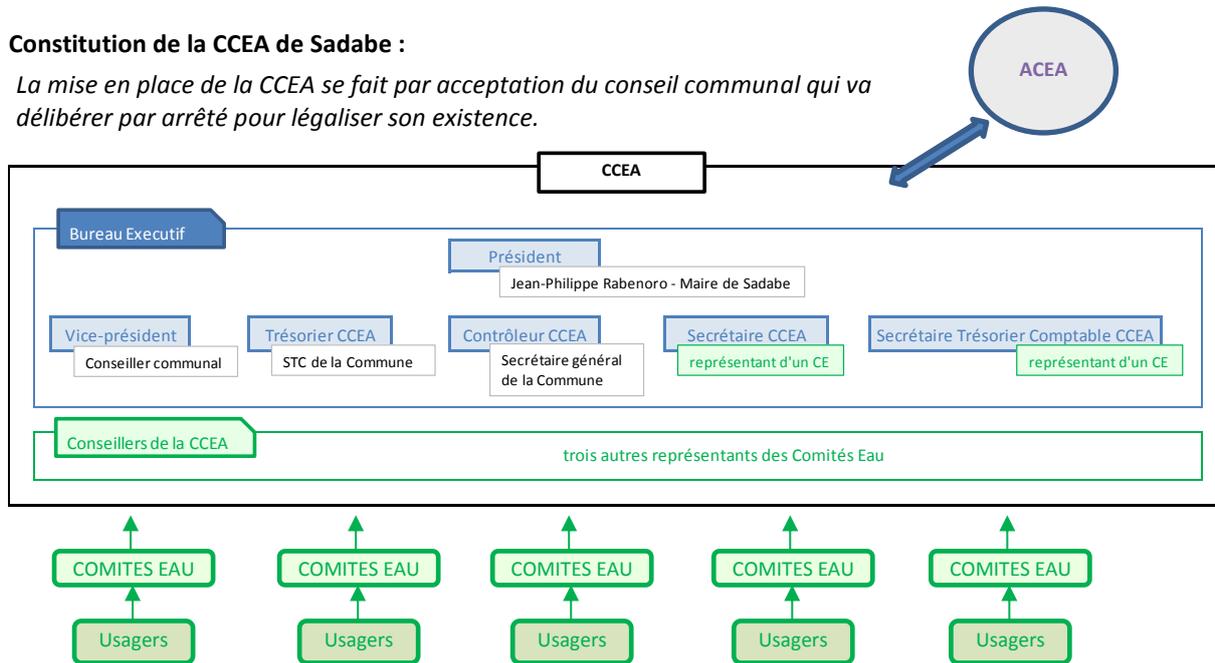
Le lien est également établi avec les **chefs fokontany** qui sont les autorités locales des villages, acteurs relais à même de sensibiliser, informer les usagers mais aussi les représenter.

Les **comités-eau** sont donc des villageois choisis par les communautés pour assumer la responsabilité de la gestion des ouvrages (captages et bornes fontaines). Ils sont constitués d'un(e) président(e), vice-président(e), trésorier(ière) (*qui collectent les cotisations, tiennent les cahiers de comptes, suivent les dépenses et participent à la planification budgétaire*) et secrétaire (*chargés de rédiger des comptes rendus des réunions et d'archiver les documents importants*). Ces comités-eau définissent les règles locales pour l'usage et l'entretien des systèmes, exécutent les travaux communautaires pour le nettoyage des ouvrages et organisent les collectes d'argent pour financer la maintenance. Ils payent les **techniciens villageois ou agent de maintenance** qu'Inter Aide a formés pour les interventions sur les ouvrages (*contrôle et nettoyage régulier de la boîte de captage, contrôle et petites réparations sur la ligne d'adduction, manipulation des ventouses et vidanges, petites réparations au niveau des bornes fontaines*).

Un contrat entre la commune et chaque comité officialise la délégation de gestion de la commune aux comités et officialise les responsabilités de chacun.

Constitution de la CCEA de Sadabe :

La mise en place de la CCEA se fait par acceptation du conseil communal qui va délibérer par arrêté pour légaliser son existence.



Les représentants des comités-eau au sein de la CCEA sont élus par les comités d'une zone géographique.

Le **Secrétaire Trésorier Comptable - STC** consigne les comptes rendus de réunions et contrôle les comptes propres du SCEA (voir paragraphe **Financement du Service**).

Le quotidien de l'ACEA

M. Randriamiadamanana Maminirina est Agent Communal de l'Eau et de l'Assainissement depuis juillet 2013. Il se déplace dans l'ensemble du territoire de Sadabe à bicyclette pour visiter au moins 2 fois par an les 39 réseaux gravitaires de la commune et suivre la gestion qui en est faite par les comités. Il rencontre par ailleurs régulièrement les comités pour les conseiller dans cette gestion, régler d'éventuels conflits d'usage, les stimuler dans la mise en œuvre d'action correctives pour maintenir leurs ouvrages.

En outre, certaines familles plus aisées (8 foyers) de la ville de Sadabe disposent d'un branchement direct au réseau d'eau. L'ACEA a aussi la responsabilité de la relève des compteurs.

Il a remplacé M. Hébert qui avait pris ces fonctions en 2011 mais qui est à présent Agent technique pour le réseau de la ville de Sadabe.



Un entretien avec lui nous a permis d'en savoir plus sur sa perception de son travail...

Pourquoi est-il nécessaire de rencontrer régulièrement les comités pour qu'ils assurent pleinement leurs responsabilités ?

Evidemment certains comités sont très consciencieux et s'impliquent en continu pour maintenir leurs ouvrages en état, mais très souvent on constate que tant qu'il y a de l'eau qui coule au robinet les gens ne vont pas s'inquiéter ou vérifier que tout va bien à tous les niveaux du système. Or, il est nécessaire de ne pas attendre que cela casse et des entretiens réguliers sont indispensables. L'objectif des diagnostics annuels est de faire le point avec les comités et les techniciens villageois pour lister toutes les interventions qui s'imposent et définir des calendriers d'actions. La plupart du temps on se rend compte que les personnes identifient d'elles-mêmes les choses à corriger, mais elles ont besoin d'être stimulées pour enclencher les mesures correctives et s'inscrire dans une démarche préventive. Le fait que je fasse des contre-visites les rappellent à leurs engagements. Par ailleurs, elles ont parfois besoin de conseils, ne connaissent pas le prix de telle ou telle pièce, ne savent pas à qui s'adresser...

J'ai également un rôle de garant du respect des responsabilités du comité: mes visites sont aussi l'occasion d'évaluer leurs compétences, de vérifier qu'ils jouent bien leurs rôles, qu'ils ne se démotivent pas. Je peux faire procéder au renouvellement de certains membres si tel n'est pas le cas mais je peux aussi les appuyer pour asseoir leur légitimité auprès des autres usagers et confirmer les règles qu'ils établissent. Je m'assure également qu'ils font preuve d'honnêteté et de transparence quant à l'utilisation de l'argent qu'ils collectent auprès des familles.

En quoi consiste en particulier le soutien que vous pouvez apporter aux comités de l'eau ?

Hormis les diagnostics des ouvrages et conseils techniques, je les aide à planifier un budget de maintenance.

En effet, on demande aux usagers de cotiser mais pour qu'ils soient convaincus que l'argent ne dort pas et qu'il est investi correctement, et donc pour qu'ils continuent à cotiser, j'aide le comité à identifier les dépenses à envisager pour l'année suivante. Nous réalisons un atelier où nous recensons tous les frais possibles : sur le réseau, les robinets à changer, les outils dont il faut s'équiper, les consommables à renouveler comme le savon pour le nettoyage des plateformes ou même les cahiers que le comité utilise pour suivre les interventions ou les dépenses. Cela permet de définir une cotisation au plus juste. Le comité prévoit également une épargne dans une banque de microcrédit et puis ce mécanisme permet d'inclure un financement du service...et mon salaire !!!

A la suite de cet exercice le comité présente aux autres villageois ce qu'il a prévu et justifie les dépenses et investissement des années passées. Je peux appuyer le comité pour faire comprendre l'intérêt du SCEA et l'importance de payer pour l'eau – ce qui n'est pas toujours acquis !

Deux fois par an, j'anime une réunion communale avec les membres de la CCE, les représentants de l'ensemble des comités eau, les chefs fokontany au cours de laquelle nous faisons le bilan des budgets de chaque comité pour évaluer la bonne santé des comptes et le niveau de cotisation des usagers. Comme une partie de la cotisation sert à financer le SCEA nous faisons aussi le bilan des recouvrements de la redevance des comités. C'est aussi l'occasion d'évoquer ensemble les sujets importants et de trouver des moyens pour améliorer la qualité du service.

Il m'arrive également d'avoir un rôle de médiateur pour résoudre les conflits qui peuvent arriver.

Je fais aussi le lien entre les techniciens villageois, les comités-eau, les maçons, la CCEA. Nous avons également mis en place dans le bureau du SCEA une boutique de ventes de pièces détachées. Je vends les pièces aux comités qui peuvent venir au local le jour du marché (lundi matin).



Que cela implique-t-il en termes d'organisation ?

Une visite/diagnostic se déroule sur une journée lorsque les villages sont proches : le temps d'inspecter les ouvrages, de discuter avec le comité et les techniciens villageois, de vérifier la bonne tenue du cahier de suivi financier, du cahier de maintenance etc., de faire une réunion bilan avec le reste de la communauté et de vérifier le cas échéant que toutes les familles sont bien équipées d'une latrine améliorée.

Il en est de même pour les ateliers de planifications budgétaires. Plus, les contrôles des compteurs 2 fois/an pour les familles qui disposent de branchements privés.

Sans compter le temps nécessaire à l'organisation préalable pour contacter les personnes concernées, rédiger des courriers, fixer des rendez-vous pour s'assurer de leur présence le jour j.

Je dois donc planifier mes activités, organiser mon emploi du temps pour m'assurer que je remplis toutes les tâches et que les questions importantes sont traitées en priorité. Je dois aussi me souvenir des conclusions et recommandations qui ont émané des discussions pour pouvoir suivre les évolutions. Je m'organise pour synthétiser et classer les informations essentielles. Cela m'est aussi utile pour rendre des comptes à la CCEA et à l'équipe communale pour qu'ils aient une vision claire objective de la situation et puissent décider des actions et prendre des décisions.

J'ai également la responsabilité d'archiver les comptes rendus de mes visites, les informations techniques des ouvrages, les contrats de délégation de gestion qui lient les comités à la commune, etc.

Au final, entre toutes les visites, je rencontre un comité entre 4 et 6 fois par an.

Ce travail d'ACEA prend environ 70% de mon temps, soit une vingtaine de jours par mois et je visite 7 à 8 villages par mois. Les 30% restant me permettent de continuer mon activité d'agriculteur.

Rencontrez-vous des difficultés pour mener à bien vos tâches ?

Tous les déplacements se font en vélo et les distances sont grandes, jusqu'à 25 km. Je dois donc entretenir régulièrement mon vélo !

Sans compter l'insécurité : il peut y avoir des radeurs et des risques d'attaques en chemin.

Par ailleurs, la gestion de conflit entre les comités-eau me mobilise assez. Je dois hiérarchiser les attentes de chacun et les inciter à trouver des solutions à l'amiable mais il m'arrive de devoir faire remonter le problème à l'équipe communale.

Et puis il faut de la patience pour que les changements s'opèrent : sur les 36 comités, 28 à ce jour ont suivi mes recommandations et mis en œuvre des changements.

Quels sont les profits que vous tirez de cette fonction ?

Je suis convaincu de l'importance de mon travail. Etant né dans la commune, je suis content de pouvoir contribuer à la faire évoluer. De plus, j'acquière une bonne réputation auprès des gens (mon père était quelqu'un de bien reconnu !).

J'étais rémunéré 100 000 Ar/mois (environ 30 €) par le SCEA et mon salaire est passé à 120 000 (35 €) en 2015. Je suis aussi rémunéré par intervention. La mise en place de compteur pour les branchements privés m'est payée 5 000 Ar (1,5 €). En comparaison la vente de mes récoltes (oignons, riz...) me permet de gagner environ 500 000 Ar (146 €) par an.

Quelles différences voyez-vous depuis la mise en place du SCEA ?

Avant les comités eau n'étaient pas transparents, les sommes collectées disparaissaient. Avec le SCEA la commune peut contrôler. On a même pu récupérer des sommes disparues.

Et globalement le parc des ouvrages est en meilleur état.

Les comités et techniciens ont moins de mal à s'impliquer car leurs tâches sont plus claires.

Quelles perspectives envisagez-vous par rapport au SCEA et votre poste ?

J'avoue avoir une certaine inquiétude face au changement de mairie (le maire et le secrétaire général ne comptent pas se représenter aux élections devant se dérouler cette année). L'équipe sortante devra faire une bonne passation pour que nous puissions continuer à collaborer de la meilleure manière pour faire perdurer ce service.

Quant à moi, mes objectifs sont :

- de continuer à sensibiliser les comités sur l'importance de sécuriser des fonds en épargnant auprès d'organismes de microfinance (il n'y a que quatre comités qui ont des comptes OTIV).
- de poursuivre les visites auprès des comités encore réfractaires
- et d'approfondir la question de l'assainissement avec les communautés.

D'un point de vue personnel, j'aimerais parfaire mes connaissances sur les techniques hydrauliques pour améliorer mes capacités à donner des recommandations.

Financement du Service

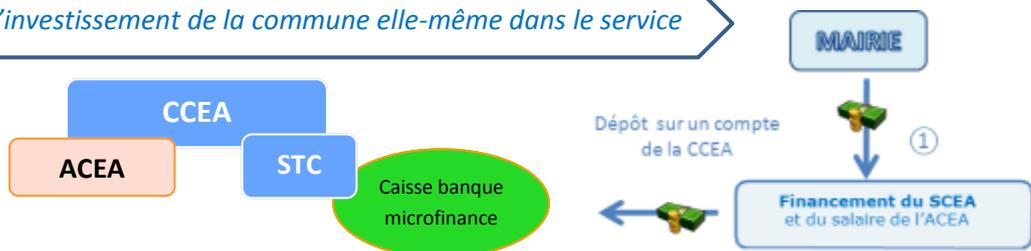
L'ACEA est le seul salarié du SCEA, les autres membres sont salariés de l'équipe communale ou sont des représentants bénévoles des comités eau. Le local du SCEA est une pièce gracieusement mise à disposition par la Mairie, néanmoins le bon fonctionnement et la pérennité du Service entraînent des frais non négligeables :

- la rémunération de l'ACEA (salaire et indemnisation par missions)⁷
- l'équipement de l'ACEA (outils, vélo et entretien, bottes et vêtements de travail)
- les fournitures (papeterie, photocopies, etc.) et le mobilier du local
- le budget pour l'organisation de réunions (atelier bilan communal, réflexions sur la politique de l'eau et de l'assainissement, etc.) : local, papeterie, déplacements, repas...
- les frais d'ouverture du compte d'épargne au sein de l'organisme de micro-crédit (OTIV)

En plus de ces coûts majoritairement récurrents, suivant les décisions et les engagements de la CCEA il peut être décidé d'investir pour financer des réhabilitations ou l'extension des infrastructures.

Pour ce faire, les recettes dont dispose le SCEA sont les suivantes :

1. L'investissement de la commune elle-même dans le service



Le Secrétaire Trésorier Comptable tient les cahiers d'enregistrement des dépenses et de rentrées d'argent qui alimentent le compte OTIV (organisme de microfinance), vérifie leur nature, valide et fait les bilans comptables pour les ateliers biannuels.

2. Les cotisations des usagers (collectées par les comités)

Chaque comité-eau récupère son carnet OTIV au bureau du SCEA et y verse la cotisation communale (500 Ar/an/cotisant – 0,15 €), il reçoit un reçu de la banque en retour.



3. Les recettes des branchements privés (voir paragraphe correspondant)

30% contribuent au financement du SCEA, Les 70% restants sont reversés au CE du système correspondant.

4. La vente de pièces détachées

L'approvisionnement en pièces détachées est un des rôles de l'ACEA : les communautés qui vivent dans des zones isolées n'ont pas accès aux pièces qu'ils doivent remplacer. Elles peuvent les acheter chaque jour de marché au bureau du SCEA (ou contacter l'ACEA). Une marge de l'ordre de 5 % est prise sur chaque vente (la vente de robinets, de manchons et de téflon représentent les mouvements les plus importants).

Une avance pour les premières pièces a été faite par Inter Aide, la commune qui était en capacité de rembourser a préféré avec l'accord d'Inter Aide réinvestir dans l'achat de matériel.

L'ACEA se rend à Antananarivo une à deux fois par an pour réaliser des achats en gros (robinet, téflons, té, etc.).



Stock de pièces détachées au Bureau du SCEA



Présentoir des pièces détachées

⁷ Lorsque le nombre de missions de l'ACEA est très important, la commune se base sur les salaires des autres agents communaux pour ne pas créer de déséquilibres (le salaire de l'ACEA ne peut dépasser celui du STC).

Fonctionnement et résultats

Le chapitre suivant fait un bilan d'activités du SCEA.

Activités de l'ACEA / Impact sur les ouvrages

Le bilan pour l'année 2014 fait état de 240 jours de rencontres de l'ACEA avec les comités, correspondant à :

- 28 diagnostics réalisés pour 23 systèmes sur les 36 existants (3 nouveaux réseaux ont été construits en 2014 portant le total à 39 systèmes),
- 12 comités qui ont réalisé des budgets annuels (les autres ont fonctionné avec le budget de l'année passée),
- des formations pour 3 nouveaux comités qui gèrent les nouveaux ouvrages réalisés par Inter Aide,
- 8 familles pour lesquelles il fait les relèves de compteurs de leurs branchements privés,

Il a dû se rendre dans 5 communautés pour régler des conflits.

On a fait appel 10 fois à lui pour des conseils techniques.

En plus de cela il a organisé des réunions de sensibilisation pour inciter les usagers à cotiser et/ou épargner sur un compte OTIV et/ou mieux leur faire comprendre le SCEA (57 réunions).



L'ACEA faisant le point avec un comité eau lors d'un diagnostic

Tous les systèmes sont fonctionnels mais 8 comités sur 36 (on ne compte pas les trois nouveaux comités) n'ont pas pris en compte les recommandations de l'ACEA.

Finances



M. Vincent de Paul Ratovonarivo Secrétaire Trésorier Comptable de la commune et trésorier du SCEA au milieu des archives et des cahiers de compte de la commune dont ceux pour le SCEA.

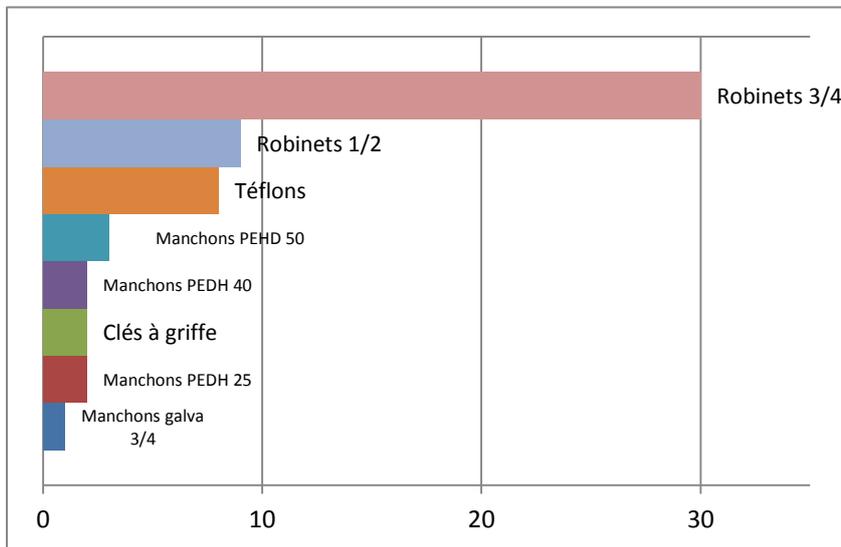
Le STC enregistre dans son cahier de suivi budgétaire les cotisations de chaque comité, les recettes des branchements privés, ainsi que toutes les dépenses du SCEA dont le salaire de l'ACEA, qui en 2014 représentait plus de 70% des dépenses (et équivalait à 60% des recettes).

L'argent passe par un compte OTIV où la banque enregistre également ces mouvements d'argent dans le carnet de comptes et émet un reçu justificatif.

Ventes de pièces détachées

La vente de pièces est une activité qui démarre et qui est liée aux démarches des comités pour intervenir sur les systèmes et leurs capacités à s'organiser pour avoir les fonds, et donc à la stimulation que l'ACEA peut leur insuffler.

Il a été vendu en 2014 pour 646 970 Ar (188 €) de pièces depuis novembre 2013, représentant un bénéfice pour le SCEA de 57 600 Ar (17 €). Ce qui en termes de quantités d'articles vendus depuis novembre 2013 représente **57 pièces vendues au total à 15 comités eau et un rythme de 3 à 4 clients / mois.**



Comités eau	Visites
Amboanemba	3
Ambodivonkely	2
Ampanataovana	1
Ampanazava	2
Amparafara	1
Andranomalaza	1
Andreba	8
Ankerana	2
Antamponala	3
Antanetibe Nord	1
Antsahalava	2
Antsaonjobe	1
Mangatany Nord	2
Sadabe	4
Soavina	3
	36

L'ACEA suit ses stocks et enregistre les ventes / bénéfices grâce à deux cahiers (illustrations ci-dessous) :



Le SCEA a procédé à deux achats en direct à Antananarivo pour renouveler les stocks pour des montants de 158 985 Ar et 227 850 Ar.

Un compte OTIV a été créé spécifiquement pour les mouvements d'argent liés aux achats et ventes de pièces détachées (incluant les frais de déplacement).

Les Branchements privés



Dans certaines communautés, des familles plus aisées ont les moyens de financer l'extension de réseaux gravitaires et la construction de borne fontaine dans leur parcelle: un maçon local réalise la maçonnerie de la BF, installe un compteur et repique le branchement sur l'adduction principale.

L'ACEA contrôle l'installation et fait des relèves de compteurs mensuels.

C'est au cours des visites de l'ACEA que ces familles règlent leur cotisation annuelle au SCEA et le montant correspondant au volume d'eau consommée.

BRANCHEMENT PRIVE					
DARAFINTARAKU - Ambodivonkely					
Fonctionnaire	Date	Yoroni	m ³ / jour	litres / m ³	total
05/11/13	10/09/13	10	500*	500*	1000*
17/09/13	09/08/13	25	500	750*	1250*
09/08/13	11/09/13	28	500	1400*	1900*
10/09/13	21/10/13	30	500*	500*	1000*

Les branchements privés permettent des rentrées d'argent supplémentaires non négligeable : 3000Ar/mois/BP soit une recette de 288 000 Ar/an avec 8 foyers à présent concernés, dont 70% du montant est reversé aux comités eau des réseaux concernés, et 30% vont au SCEA, soit 86 400 Ar (25 €) à prévoir en 2015.

Cela fonctionne bien car ces usagers conservent une consommation raisonnable. La réalisation de nouveaux BP est à l'étude mais la ressource étant limitée une généralisation des BP ne sera pas possible.



Heureux bénéficiaires d'un branchement privé à Ambodivonkely en compagnie de l'ACEA

Ce couple de gens âgés de la localité d'Ambodivonkely a pris connaissance de la possibilité des branchements privés lors de réunions organisées par Inter Aide pour le lancement des collaborations du programme. Leur famille s'est cotisée pour permettre la construction d'un point d'eau dans leur parcelle qui leur éviterait la corvée d'eau quotidienne : la construction de la borne fontaine et l'installation de la tuyauterie a été réalisé par un contractant local pour environ 200 000Ar (58 €). L'installation du compteur et de son branchement a coûté 100 000 Ar (29 €).

Le couple paye sa cotisation annuelle au SCEA qui est de 2700 Ar (0,78 €) par adulte et s'acquitte du montant lié sa consommation lors de la relève des compteurs par l'ACEA qui a lieu environ tous les un ou deux mois, et qui est de 500 Ar/m³. Ils sont tout à fait conscient que cette cotisation est nécessaire pour financer le SCEA, le salaire de l'ACEA et garantir un accès pérenne à l'eau dans le village.

Organisation de la CCEA et de l'ACEA

Au cours du premier trimestre de l'année la CCEA établit :

- un planning des activités avec l'ACEA en fixant des objectifs à atteindre et mettant à jour les plans d'actions des années passées,
- quelles seront les thématiques qui devront être abordées au cours des réunions de bilans intermédiaires qui jalonnent le travail de cette commission – réunions qui ont lieu tous les mois ou tous les 2 mois,
- le budget annuel qui sera alloué pour le service et quels sont les investissements à envisager.

L'ACEA consigne ses rapports de visite dans des cahiers et archive dans une étagère toutes les informations relatives à un fokontany dans un compartiment dédié (données techniques des ouvrages, contrats de délégation, budgets des comités, états des lieux, etc.).

Il fait un rapport oral au maire à chaque fin de mois (ou plus si la situation l'exige) et présente un bilan plus exhaustif lors des réunions de la CCEA pour parler des problèmes et des solutions à envisager. Un bilan général du SCEA se fait en fin d'année.



M. le Maire consultant la carte où figurent l'ensemble des points d'eau de la commune.



Réunion de la CCEA animée par M. "Massy" Secrétaire Général de la commune et contrôleur CCEA (au centre côté droit), accompagné de Fy Tsiriarison Randriantsitovana, responsable de programme pour Inter Aide (au centre côté gauche)

Tableau de planification de l'emploi du temps trimestriel de l'ACEA. Le tableau est intitulé "EMPLOI du TEMPS" et est divisé en plusieurs colonnes. Les lignes listent des communes avec des croix (X) indiquant les périodes de planification.

Commune	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3
Commune 1	X		
Commune 2		X	
Commune 3			X
Commune 4	X	X	X
Commune 5	X	X	X
Commune 6	X	X	X
Commune 7	X	X	X
Commune 8	X	X	X
Commune 9	X	X	X
Commune 10	X	X	X
Commune 11	X	X	X
Commune 12	X	X	X
Commune 13	X	X	X
Commune 14	X	X	X
Commune 15	X	X	X
Commune 16	X	X	X
Commune 17	X	X	X
Commune 18	X	X	X
Commune 19	X	X	X
Commune 20	X	X	X
Commune 21	X	X	X
Commune 22	X	X	X
Commune 23	X	X	X
Commune 24	X	X	X
Commune 25	X	X	X
Commune 26	X	X	X
Commune 27	X	X	X
Commune 28	X	X	X
Commune 29	X	X	X
Commune 30	X	X	X

L'emploi du temps trimestriel de l'ACEA où il planifie quelles communautés il doit rencontrer

Qu'apporte la mise en place d'un S.C.E.A ?



M. Jean Philippe Rabenoro est Maire de Sadabe depuis 2008.

Il est le président du SCEA et ils ont été avec M. Rabemanotrana Andrianamasimanana dit M. "Masy", Secrétaire Général de la commune de Sadabe, des éléments moteurs pour la mise en place du Service et lui donner l'élan que l'on connaît aujourd'hui.

Il revient sur les débuts de cette aventure, sur le fonctionnement du SCEA et sur l'évolution qu'il a pu noter avec la situation précédente, quand le service n'existait pas.

Il a décidé aujourd'hui de se retirer de la scène politique et de céder sa place. La discussion que nous avons eue avec lui nous a permis d'en savoir un peu plus sur sa vision des choses pour le futur...

Pourquoi la commune de Sadabe a-t-elle fait le choix de se doter d'un SCEA ?

Quand Inter Aide prospectait dans la zone pour évaluer la pertinence d'y mener des programmes et que nous avons eu connaissance de leur méthodologie d'intervention, nous leur avons écrit pour les solliciter. En effet, si nous disposions déjà de quelques infrastructures hydrauliques, toutes les zones n'étaient pas couvertes (et des besoins persistent), le réseau desservant le chef-lieu de Sadabe notamment ne suffisait plus pour satisfaire la demande en eau potable et puis les ouvrages commençaient à être vieillissant, moins fonctionnels. Nous recherchions un appui de l'extérieur.

La collaboration avec Inter Aide a débutée en 2010 avec la mise en place de notre schéma directeur de l'eau et de l'assainissement. Nous avons apprécié cette approche car elle nous a permis d'avoir les moyens de prendre en main par nous-même notre développement. En effet, à l'issue de cet exercice nous avons une perception claire de la situation et des besoins. Inter Aide nous a également aiguillés pour définir des priorités. Par ailleurs pour mener à bien ce schéma directeur nous nous sommes organisés en créant une Structure en Charge des Affaires de l'Eau ayant pour vocation premièrement de piloter ce travail, mais aussi d'être un espace de consultation et une entité réfléchissant sur la politique de l'eau pour la Commune et la manière de la mettre en œuvre.

Au départ, chaque fokontany était représenté dans cette structure en charge par un membre élu par la population, puis avec l'évolution vers un SCE et vers un SCEA à présent, nous avons mieux défini nos statuts et notre organisation. Un décret communal a officialisé le SCE en mai 2012. Nous avons fait le choix de ne pas multiplier les représentants car ceux-ci ne remontaient pas toujours les informations au reste des usagers.

En tout cas ce SCEA nous permet aujourd'hui d'officialiser la gestion des ouvrages communautaires. Ce qui nous semble la solution la plus adaptée car les

opérations d'entretien sont simples et à la portée des comités mais la zone à couvrir est importante étant donné les distances entre villages. Nous n'impactons pas ou peu le prix de l'eau pour les usagers et gardons une vision d'ensemble sur l'état des systèmes et dont la façon dont ils sont gérés grâce au travail de l'ACEA.

Le fait de disposer de cet agent mobilise beaucoup mieux les comités eaux et il joue le rôle d'interface entre nous et les villages. C'est gagnant-gagnant : les comités bénéficient de conseils avisés et nous avons une meilleure vision du terrain et pouvons prendre des décisions en connaissance de cause.

Cette structuration est nécessaire pour pérenniser le service d'accès à l'eau et à terme pour améliorer les conditions d'assainissement.

Quels sont les changements que vous avez pu observer avec la mise en place du SCEA ?

La création d'un service communal de l'eau procure certaines garanties pour que l'encadrement et le suivi des délégataires (associations d'usagers) soit effectif et durable. Avant cela, la commune avait peu de contrôle, les ouvrages étaient mal entretenus et certains non fonctionnels. La visite de l'ACEA permet un meilleur entretien et un meilleur contrôle financier et donc plus de transparence.

Avant le SCEA je peux dire que nous n'avions qu'un comité eau sur 27 qui exerçait une gestion normale que ce soit technique ou financière. Aujourd'hui pour résumer je considère que 29 comités sur 36 sont efficaces (entre temps des réhabilitations ont été faites et de nouveaux ouvrages ont été réalisés).

Par ailleurs, la collaboration avec Inter Aide nous a permis d'y voir plus clair dans le code de l'eau et nos engagements, nous sommes aussi plus à l'aise pour en parler aux usagers.

Avec cette structuration, nous disposons de vrais arguments et justifications pour inciter les gens à investir dans leur point d'eau : ils matérialisent beaucoup plus pourquoi cotiser.



Y compris pour la commune, le fait d'avoir défini des priorités à travers le SDE nous permet d'y voir plus clair sur les montants nécessaires et quel budget nous devons allouer.

Les cotisations des usagers au SCEA donnent un nouveau souffle pour la commune au financement de l'accès à l'eau et son maintien, en outre :

- la mise en place de branchements privés permet des rentrées d'argent supplémentaires non négligeables. Mais la ressource étant limitée nous devons être vigilant à ce que ces connexions n'impactent pas le fonctionnement des réseaux principaux concernés,
- la vente de pièces détachées est un service supplémentaire que nous apportons aux communautés rurales isolées et qui peut aussi compléter notre budget.

Que représente votre implication au quotidien dans le SCEA ?

En plus d'échanges réguliers avec l'ACEA pour discuter des résultats de ses visites et pour planifier ses interventions, nous faisons un bilan une fois par mois.

Nous essayons dans l'année avec la CCEA de faire plusieurs réunions thématiques sur de grands enjeux : politiques et réglementations du secteur, investissements à envisager, bilans plus généraux, objectifs pour l'ACEA et la SCEA. Nous en prévoyons une par mois mais l'année passée nous en avons fait 6.

Nous avons deux ateliers par an avec les représentants de l'ensemble des comités et des chefs fokontany pour faire le bilan des finances des comités et du SCEA et échanger avec tous ces représentants.

Il m'arrive fréquemment d'aller sur le terrain à la rencontre des usagers des points d'eau. Evidemment lors de l'inauguration d'un nouvel ouvrage pour expliquer ce qu'est le SCEA et sensibiliser les communautés au paiement du service de l'eau. Mais aussi pour faire des rappels, voire pour régler des conflits d'usage. J'ai ainsi fait 6 descentes en 2014 dans cette optique.

Quelles sont les difficultés qui peuvent intervenir dans le fonctionnement d'un SCEA ?

Il nous reste encore pas mal de travail : le suivi de la gestion par les comités eau est un travail de longue haleine, et la gestion financière en particulier nous mobilise directement. la commune est le maître d'ouvrage.

Il y a toujours des situations où les personnes sont réfractaires et difficiles à convaincre malgré nos visites. D'autant plus qu'avant l'élaboration du code de l'eau, de nombreuses infrastructures avaient été construites par des opérateurs qui n'informaient pas les bénéficiaires, et l'application des règlements que nous avons établis est parfois difficile. Certains articles ne sont pas suivis, par exemple il y a toujours des gens qui utilisent l'eau des bornes fontaines pour la construction de briques et de maisons, les enfants de moins de 7 ans ne devraient pas puiser de l'eau...Le rôle de l'ACEA est alors de sensibiliser en expliquant aux gens les inconvénients qui pourraient se produire.

En plus de cela, nous prévoyons des amendes en cas de non-respect du règlement, mais aujourd'hui nous nous limitons à des négociations avec les comités eau qui aboutissent à des compromis.

Et puis en tant que membres de la CCEA nous devons trouver le temps pour nous réunir.

Quels sont pour vous les enjeux à venir pour le SCEA ?

Le SCEA doit perdurer !

Mon âge ne me permet pas de poursuivre mon mandat et j'entends certains candidats promettre l'eau gratuite pour s'attirer les faveurs des électeurs. Mais il me semble que la plupart des gens ont bien compris l'intérêt de cotiser pour ce service et sont non seulement satisfaits du travail de l'ACEA mais aussi convaincus de sa plus-value. Je souhaite simplement que le fonctionnement que nous avons mis en place ne soit pas ralenti par le changement d'équipe.

Inter Aide travaille avec des communes voisines pour mettre en place des services similaires, il serait intéressant que nous puissions mutualiser nos réflexions.

L'appui de la DREAH pour encourager cette dynamique nous semblerait très intéressant.

Je souhaiterais que les fonds générés par le SCEA permettent de professionnaliser plus de postes permanents.

Et si je considère la situation générale du développement de la commune nous avons besoin de solutions pour l'électricité.

Perception des communautés

Une visite au fokontany d'Ambatofisaorana et une discussion avec le président et le trésorier du comité eau ainsi qu'avec le chef du fokontany donnent un aperçu de ce que les usagers pensent du changement et de la création du SCEA.

Le réseau dessert 336 personnes. Le premier comité a été créé en 1986 à la réalisation de l'ouvrage, il y a eu 4 remaniements par la suite jusqu'aux dernières élections en 2012.

Ils ont fait appel à l'ACEA dernièrement en janvier 2015 car il y avait un colmatage au niveau de la conduite d'arrivée que le technicien villageois ne pouvait résoudre. L'ACEA a préconisé d'ouvrir au niveau des manchons et de nettoyer, le débit est alors revenu à la normale. L'ACEA fait par ailleurs régulièrement des sensibilisations sur la cotisation et l'entretien auprès des usagers de chaque borne fontaine.



Discussion autour de la borne fontaine avec de gauche à droite le président du comité eau, le chef fokontany, le trésorier du CE ou KR en malgache.

Ils n'ont par ailleurs, pas eu à faire remonter de problèmes au SCEA mais ils savent que c'est l'entité qui reçoit toutes les remarques et requêtes concernant l'eau et les latrines et celle qu'ils doivent informer des décisions importantes prises par le comité-eau.

Auparavant personne ne cotisait pour l'entretien de l'ouvrage, la structure qui gérait l'ouvrage à l'époque avait détourné de l'argent et les usagers sont devenus réticents, on ne pouvait plus les mobiliser. Aujourd'hui le budget qui s'élabore une fois par an prévoit une cotisation des usagers au comité eau de 2 500Ar par an (0,73 €) et par usager, dont 500 Ar vont au SCEA. La collecte se fait généralement en avril-mai après les récoltes par le chef de borne-fontaine. : 93% des contribuables se sont acquittés de la cotisation. La grande majorité est en effet convaincue de la nécessité de payer pour l'eau et pour les services qu'offre l'ACEA. Le comité aimerait d'ailleurs que l'ACEA vienne plus souvent mais ils savent qu'il a beaucoup à faire et de nombreux ouvrages à visiter. Ils le considèrent comme l'œil de la commune. Ils savent qu'avec le principe du SCEA la commune les contrôle car comme le dit le président du KR (Komité Rano) « *nul n'est prophète en son pays, et nous devons être "stimulé" !* ».



La gestion financière des points d'eau nécessite des efforts de transparence. Les illustrations suivantes sont des exemples de moyens utilisés par les comités eau : ici la trésorière du comité du chef-lieu de Sadabe présente les informations affichées sur le panneau d'affichage près de la borne fontaine du marché (liste des cotisants, arrêtés et règlements sur l'eau, etc.) -photo de gauche ; cahier de suivi des comptes et carnet OTIV du CE.



Enjeux à venir

La pérennisation du poste d'ACEA est l'enjeu central de la réussite du service. Ce qui est lié à la transparence de la gestion financière par la commune.

Inter Aide poursuit son appui au SCEA, non seulement par la réalisation de nouveaux ouvrages là où les besoins persistent, mais aussi en suivant les résultats quantitatifs et qualitatifs qui ressort année après année de l'organisation des membres du SCEA et notamment du bilan que la CCEA peut faire des visites de l'ACEA et de leurs impacts sur la maintenance des ouvrages et sur la qualité du recouvrement des fonds pour le financement du SCEA.

Outre leurs **capacités à suivre les données et à s'organiser**, à **développer par ailleurs le magasin de pièces détachées**, le SCEA devra dans un moyen terme **étoffer la politique communale de l'eau et de l'assainissement** :

- ▶ **On devra notamment préciser les modalités du suivi et contrôle de l'équipement en latrines des foyers.**
- ▶ **Le schéma directeur de l'eau devra être renouvelé en 2015.**

Les résultats actuels très encourageants devront se confirmer avec le renouvellement de l'équipe communale puisque le maire actuel ne se représentera pas. L'ACEA devra être soutenu par une équipe communale aussi impliqué et ayant tout autant conscience des enjeux du SCEA et de la nécessité de sa pérennité.

Pour conclure, le recul que nous avons acquis avec le programme de Sadabe nous permet d'en tirer les enseignements suivants quant aux conditions nécessaires à mettre en œuvre pour l'établissement d'un Service Communal de l'Eau et de l'Assainissement :

Acteurs et Intervenants	Moyens, outils et supports	Activités et services
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un Agent Communal de l'Eau et de l'Assainissement, est nommé par décret communal et est rémunéré. ➤ Une commission communale de l'eau et de l'assainissement est en place. Elle est composée d'un nombre restreint de représentants par zones géographique (et non plus par système). ➤ Un comité d'usagers puis des chefs de bornes assurent la gestion de chaque point d'eau. ➤ Un technicien villageois est disponible localement pour les interventions sur les aménagements gravitaires ou sur les puits. ➤ Des maçons ou entrepreneurs locaux sont formés aux techniques de construction et sont mobilisables. ➤ Des filières pérennes d'accès aux pièces détachées sont en place. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 PCDEA est élaboré puis réactualisé annuellement. ➤ 1 budget de fonctionnement du SCEA est élaboré par la CCEA. ➤ 1 budget annuel ou semestriel est établi pour chaque comité et ratifié par la commune. ➤ 1 redevance communale fixe par usager est définie. ➤ 1 compte est ouvert auprès d'une banque ou d'un organisme de microfinance (OTIV) pour recueillir les recettes. ➤ Un inventaire des systèmes sur le territoire est disponible sous forme de cartographie. ➤ 1 règlement communal concernant l'eau et l'assainissement est établi. ➤ 1 calendrier opérationnel est définit pour les missions <i>état des lieux</i> de l'ACEA. ➤ L'ACEA dispose de cahiers de visite et d'un équipement personnel. ➤ Un système d'archivage simple des données sur les systèmes est en place. ➤ Une validation des branchements privés est effectuée et l'installation de compteurs est effective. ➤ 1 caisse à outils est à disposition dans les zones de puits. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Missions périodiques de supervision de l'ensemble des systèmes sous la forme état des lieux : diagnostics techniques, appui aux comités pour l'élaboration et le recouvrement des BA, appui aux techniciens locaux, ➤ Mise à jour d'un document sur l'historique des interventions de l'ACEA sur les différents ouvrages. ➤ Déplacements ponctuels sur demande du comité pour : gestion des litiges et conflits, diagnostic technique des incidents, recommandations correctives. ➤ Recherche de financements pour atteindre les objectifs du PCDEA. ➤ Facilitation de l'accès aux services et aux pièces détachées : constitution d'un répertoire des compétences mobilisables.

En complément, voir aussi l'évaluation externe menée par le pS-Eau :

www.interaide.org/pratiques/sites/default/files/rapport_evaluation_fonds_eau_sadabe_inter_aide_madagascar.pdf

Programme soutenu par :